

Prévoyance Chef(fe) d'entreprise



- Revenus en arrêt de travail
- Capital décès
- Quels seraient vos revenus si vous devenez invalide ?

Vous êtes travailleur indépendant, professionnel du chien et du chat.

En tant que tel, vous disposez déjà de droits liés à votre Régime obligatoire :

- ✓ Indemnités journalières à partir du 4^e jour d'arrêt.
- ✓ Rentes d'invalidité partielle, totale ou définitive.
- ✓ Capital décès

Notre produit vous propose donc :

- ✓ Une couverture complémentaire de votre Régime obligatoire
- ✓ Le choix arrêt maladie / invalidité.
- ✓ De protéger vos proches en cas de décès avec les rentes éducation et conjoint.
- ✓ Un montant mensuel de salaire souhaité.

Contactez-nous au [02.44.88.12.99](tel:02.44.88.12.99) ou apcc@gescopim.fr pour une étude personnalisée

Garanties	Régime obligatoire	Produit APCC
Décès : Versement d'un capital	OUI	OUI
Invalidité dès 33% : Versement d'une rente	OUI	OUI
Arrêt de travail : Versement d'une indemnité journalière	OUI	OUI
Décès : versement d'une rente conjoint(e)	NON	OUI
Décès : versement d'une rente éducation	NON	OUI

APCC est une marque du Syndicat National des Professionnels des Chiens et Chats (SNPCC).

SNPCC – 239 rue des bottes - 01320 CHALAMONT - est enregistré à l'ORIAS sous le numéro 16 004 390 (www.orias.fr) en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance de GESCOPIM

GESCOPIM : 2 rue de la Cornouaille 44300 NANTES - SAS au capital de 31 060€ - RCS NANTES 522 399 757

Enregistré à l'ORIAS sous le numéro 10 056 956 (www.orias.fr) en qualité de Courtier d'assurance ou de réassurance (exerçant sous les modalités du b de l'article L.520-1 II du code des assurances) – nous tenons à votre disposition sur simple demande la listes de nos fournisseurs actifs.

Service réclamation : GESCOPIM – 2 RUE DE LA CORNOUAILLE – 44300 NANTES – 02.72.52.52.20

En sa qualité de courtier en assurance, soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à GESCOPIM.